







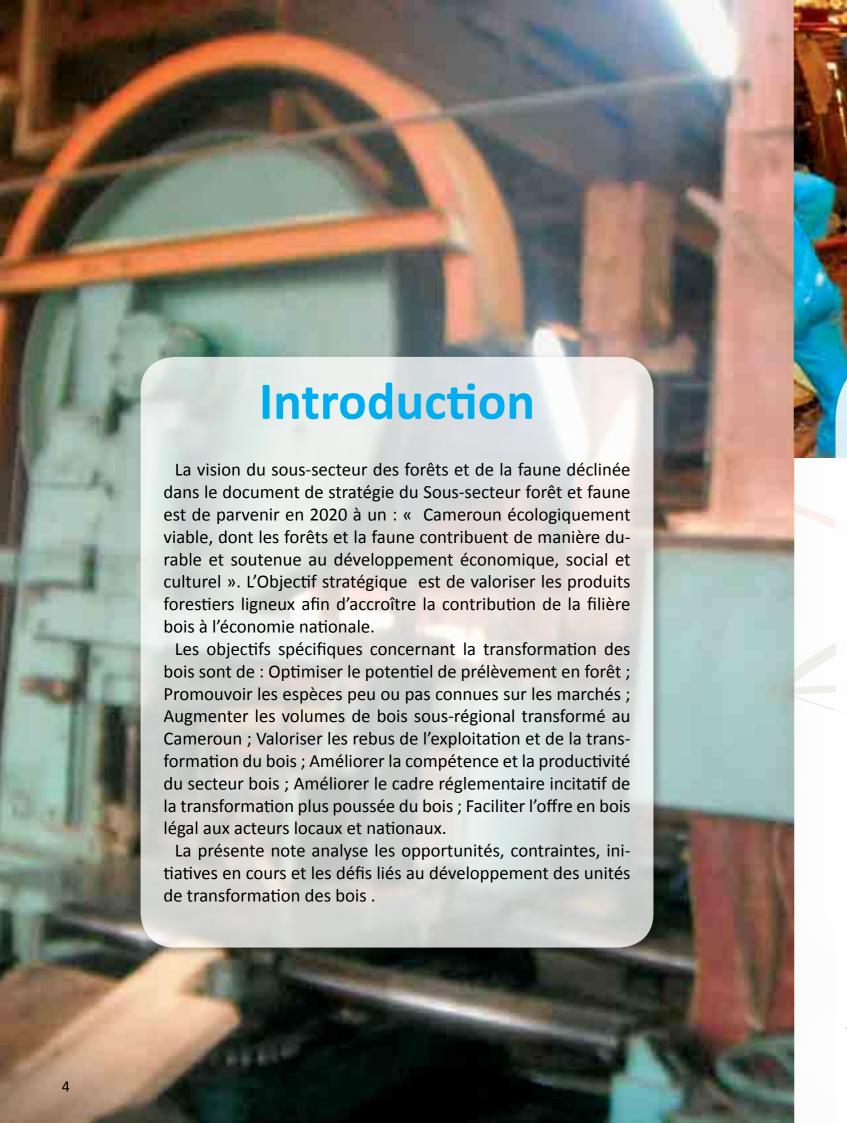
Le contenu de la présente publication relève de la seule respondabilité de FODER, et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant l'avis de l'Union Européenne.



## **ARCONYMES**

Art :					
CIFOR: Center for International Forestry Re					
COMIFAC : Commission des Forêts d'Afrique Centrale					
CPB: CPB:	du Bois				
DPT: Direction de la Promotion et de la Transformation des Produits For	restiers				
DSCE :Document de Stratégie pour la Croissance et l'	Emploi				
EBR : Equivalent Boi	is Rond				
FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimer	ntation				
GEF:Global Environment					
GFBC : Groupement de la Filière Bois du Can	•				
MIB: Marché Intérieur d					
MINEPAT :Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Te	rritoire				
MINFOF:Ministère des Forêts et de la					
MINPMEESA :Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et					
	tisanat				
OAB : ·····Organisation Africaine d					
OIBT/ITTO:Organisation Internationale des Bois Tropicaux/ International Tropical					
	ciation				
ONG:Organisations Non Gouverneme					
PFNL: Produits Forestiers Non L					
PME/PMI :Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Ind					
PTPPB:Produits de Transformation Plus Poussée d					
TPPB:Transformation plus poussée d					
UFA: Unité forestière d'aménag	gement				
UTB:Unité de Transformation de	es Bois				





# Opportunités de développement des unités de transformation des bois

Le plan d'industrialisation plus poussée du bois relève que le secteur de la transformation des bois a un potentiel de développement important : « La part de marché des pays africains ne représentait que 1% du marché mondial des PTPPB des bois tropicaux, alors que les régions Asie-Pacifique et Amérique du Sud s'accaparaient respectivement 83% et 16% du marché mondial ». Or, les pays africains membres de l'OAB représentent environ 86% des forêts de l'Afrique centrale et occidentale, et 15% des forêts tropicales du monde. La vaste majorité des exportations des PTPPB des bois tropicaux d'Afrique concerne la Côte d'Ivoire et le Ghana, ces deux derniers pays ayant adopté des stratégies d'interdiction des exportations des bois sous formes de grumes qui ont dynamisé le secteur de la TPPB.

Les forces de la deuxième transformation des

bois s'expriment à travers son énorme potentiel de développement socioéconomique :

- Des besoins en bois de 1er choix estimés à 200 000 m3 (85 000 m3 pour Yaoundé);
- Un chiffre d'affaires à plus de 10 milliards de F
  CFA, soit environ 6 milliards pour Yaoundé;
- Contribution à l'emploi : Le 2nd plus grand employeur du secteur privé : environ 11 200 emplois, soient 5300 à Yaoundé ;
- Un marché porteur et en croissance (environ 4%). Avec les grands projets structurants, la demande en bois transformé est plus grande. 2 milliards de produits bois sont importés par an.
- Le MINFOF prévoit d'augmenter le nombre d'emplois directs des filières bois et PFNL au moins de 35 % d'ici à 2020.
- Cependant de nombreuses contraintes inhibent la transformation plus poussée des bois.



1 JMN Consultant 2005 Étude sur l'identification du secteur de la 2ème transformation du bois à Yaoundé. Ministère des Forêts et de la Faune, et Service de Coopération et d'Action culturelle de l'Ambassade de France, Yaoundé, Cameroun.

## Contraintes au développement des unités de transformation des bois

l existe au Cameroun 114 UFA regroupées en 100 concessions forestières et couvrant 7 252 759 hectares

105 UFA sont attribuées, parmi lesquelles 88 sous aménagement et 43 sous certification

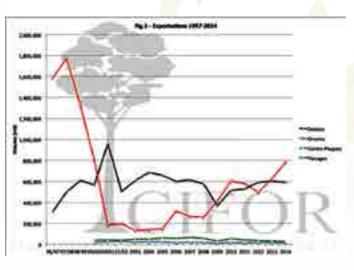
Concernant les ventes de coupe, L'Etat en a attribué 87 ventes de coupe, couvrant 190 039 hectares. L'étude sur l'importance économique du secteur forêt et faune présente pour le secteur de la transformation les données suivantes :

POSTE	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Grumes pour fins industrielles	2 005 369	2 013 892	1 894 853	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Grumes Exportées	316 202	266 460	257 578	412 637	607 647	582 301
Grumes transformées localements	1 689 167	1 747 472	1 637 385	1 987 363	1 792 353	1 817 699
Production sciage industriel (majoritairement exportés)	600 524	613 035	577 519	364 985	764 532	593 363
Production Placages (majoritairement exportés)	57 158	64 286	59 408	31 220	52 548	44 790
Production contre plaques (Majoritairement exposés)	17 885	21 668	17 983	11 350	17 078	13 114
Taux de transformation des grummes	84,2%	86,8%	86,4%			

Source: IFAO, FAO, MINFOF

La capacité annuelle de production de bois est de • Manque de main-d'œuvre qualifiée en gestion, 7 millions de m3. Mais la production annelle oscille production et commercialisation des PTPPB; entre 2 000 000 et 2 500 000 m3 de bois. 20 à 30 % • Manque de capital de risque et difficultés et coût du bois attribué annuellement est coupé.

#### Exportations des bois 1997-2014 (source : CIFOR)



La production totale des forêts camerounaises (pour exportation, en Equivalent Bois Rond, EBR) est maintenant d'environ 2.7 millions de mètres cubes. 800 000 m3 de grumes et 600 000 m3 de débités alors que la production des contre plaqués et placage est inférieure à 100 000m3.

Les contraintes au développement de la transformation identifiées sur le plan d'industrialisation plus poussée du bois sont de plusieurs ordres :

Difficultés d'approvisionnement en grumes des

petites unités de transformation appartenant à des opérateurs nationaux (alors que les groupes industriels étrangers détiennent la grande majorité des UFAs);

- Équipements souvent obsolètes;
- Infrastructures déficientes (transport, électricité, communications, installations portuaires, etc.);
- Instabilité politique et conflits sociaux;
- Absence ou incohérence des politiques industrielles de développement du secteur;
- Faiblesse de l'État pour la mise en œuvre et le contrôle des politiques forestières;
- élevé de financement du secteur;
- Niveau d'intégration élevée des activités des multinationales (qui dominent largement le secteur) dictées par leurs opérations outre-mer (exportations de grumes et de sciages non-rabotés et non-séchés puis transformés à l'étranger);
- Étroitesse des marchés locaux pour les PTPPB et marché comblé en bonne partie par les importations, souvent en matériaux autres que le bois massif (ex : meubles en bois aggloméré);
- Marchés locaux des bois dominés par le secteur informel qui n'est pas soumis au même jeu de règlements et de coûts que la grande industrie, et qui dictent des prix bas sur les marchés domestiques. Les scieries industrielles ne peuvent vendre sur le marché local en raison des prix de marché inférieurs à leurs coûts de production.

## Les solutions envisagées

Les solutions envisagées dans le document de pales essences exploitées; stratégie du sous-secteur forêt et faune se déclinent • la sécurisation des approvisionnements des unités en 9 priorités:

- Développer et promouvoir les connaissances sur la promotion de l'aménagement forestier et de la les espèces peu connues;
- Renforcer la synergie avec les autres acteurs de la La formation de la main-d'œuvre; formation professionnelle;
- Renforcer les capacités des artisans du bois ;
- rieurs de bois;
- Renforcer la législation et la réglementation en faveur de la transformation plus poussée du bois ;
- Définir les normes de qualité ;
- Organiser et promouvoir la filière bois énergie;
- Consolider des partenariats avec des pays ayant une expérience avérée dans la transformation du bois.

Le plan d'industrialisation de la transformation plus poussée des bois prévoit aussi des initiatives qui s'inscrivent dans le prolongement des axes stratégiques retenus dans la stratégie 2010-2020 :

- la mise en place d'un climat économique, fiscal et institutionnel favorable aux investissements industriels. A cet égard, il est nécessaire de lever les obstacles cités précédemment comme freins à l'investissement industriel en général et à la transformation plus poussée en particulier;
- la sécurisation des infrastructures et services de poussée du bois et à une meilleure valorisation, il est base (énergie, transport, communication) pour le développement des industries de transformation plus • L'interdiction de l'exportation des grumes. Cepen-
- l'intégration du plan d'industrialisation du secteur forestier dans le plan de développement général de chaque pays; des schémas et plans directeurs d'industrialisation devront être élaborés en veillant à leur intégration dans les plans de développement
- en veillant à intégrer le secteur informel;
- la valorisation des produits et sous-produits grâce la filière bois énergie en vue de la mobilisation et à la récupération et à la diversification;
- la promotion d'un grand nombre d'essences secondaires pour diminuer la pression sur les princi-

- de première transformation installées dans le pays;
- certification des produits forestiers;
- La promotion du matériau bois et de la maison en
- Organiser des « clusters » et des marchés inté- L'avant-projet de Loi forestière de 2012 a pour sa part proposé quelques innovations de nature à booster la transformation plus poussée des bois et de développer les unités de transformation des bois :
- L'Institution d'un « Marché intérieur du bois », Encadrer les activités de transformation des bois ; dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par arrêté conjoint des ministres chargés des forêts et du commerce. Tout détenteur d'un titre d'exploitation du bois sera désormais tenu d'approvisionner le marché local en bois légal<sup>2</sup>.
  - La fixation par Les ministres chargés des forêts, des marchés publics, des travaux publics et du commerce d'un taux d'utilisation du matériau bois dans la construction des édifices publics, l'équipement et l'ameublement desdits édifices<sup>3</sup>.
  - L'obligation faite au Ministre en charge des forêts de mettre à la disposition des usagers les informations techniques concernant les diverses utilisations des essences notamment celles en promotion<sup>4</sup>

Pour inciter les acteurs à la transformation plus

- dant les exportations des grumes des essences de promotion continueront d'être autorisées;
- De contraindre toute unité de transformation du bois à la valorisation des déchets bois . Les normes de valorisation et les modalités de suivi et de contrôle seront fixées par voie réglementaire.
- L'encouragement par le MINFOF de l'établisse- la promotion des PME industrielles ou artisanales ment des partenariats entre les attributaires des titres d'exploitation forestière et les opérateurs de l'utilisation de toute la matière ligneuse exploitée; la tenue périodique des foires sur l'utilisation et la valorisation du matériau bois ;
  - 2 Avant-projet de Loi, Art 166
  - 3 Avant-Projet de décret, Art 144
- 4 Avant-Projet de décret, Art 152

5 Avant-projet de Loi, Art 109, Art 122, Art 116; Avant-projet de décret Art 144 148 à 151, Art 155

d'un programme d'appui aux petites et moyennes faciliter la production et la commercialisation. entreprises de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation. Le pro- • On pourrait à juste titre s'interroger sur la capades équipements de transformation ; L'accès à la restion plus poussée des bois au Cameroun.

L'institution par le ministre en charge des forêts source; La mise en réseau des opérateurs en vue de

gramme visé porte sur : La formation et le transfert cité du Ministère en charge des forêts à mettre en de technologie; L'appui à l'acquisition/importation œuvre ces actions de nature à booster la transforma-

## les défis liés au développement des unités de transformation des bois



e Ministère en charge des forêts dispose certes d'un cadre stratégique cohérent. Mais il reste le sont relatifs à :

 L'adoption de la Loi forestière et de ses textes subséquents relatifs à la transformation : depuis 2008, le processus de révision de la Loi forestière est lancé et en 2015, l'avant-projet de Loi fait encore l'objet des discussions au niveau du premier ministère. Les responsables du Ministère des forêts affirment avoir reçu des instructions du Premier Ministère de surseoir à l'adoption de tous les textes d'application avant l'adoption de la nouvelle Loi. Le développe-

ment des UTB pourrait être tributaire du peu d'engouement des pouvoirs publics d'adopter un cadre législatif et réglementaire incitatif à la transformation locale plus poussée des bois

L'implication des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie de transformation plus poussée des bois. La démarche actuelle est conduite exclusivement par l'administration. Le développement du MIB et de la transformation du bois demeure sous le contrôle exclusif de l'administration des forêts. Pourtant, les lourdeurs administratives et les insuffisances techniques du personnel administratif en comparaison de celui du secteur privé devrait pousser

le MINFOF à se recentrer dans un rôle d'élaboration problème de sa mise en œuvre. Les principaux défis du cadre normatif, de suivi et de contrôle ; de délégation de la mise en œuvre des actions identifiées aux syndicats et associations du secteur privé. Une approche orientée vers le marché pourrait éviter le mangue d'innovation et les lourdeurs inhérentes à la machine administrative.

> Les réseaux professionnels du secteur connaissent des problèmes organisationnels et stratégiques en termes de planification, programmation, mobilisation des ressources, utilisation efficiente des ressources, suivi et évaluation.

Le MINFOF a élaboré et transmis aux services du Premier Ministre les projets de textes d'arrêtés en vue de la transformation plus poussée de bois. Il s'agit de :

- l'arrêté 0878/MINFOF/MINCOMMERCE du 26 avril 2010 portant organisation et fonctionnement du Marché intérieur du bois, avec notamment : modalités d'agrément des sites physiques MIB;
- Arrêté PM sur la fiscalisation incitative pour les bois destinés au MIB;
- Arrêté MINFOF portant notamment : obligation pour les détenteurs d'ARB, d'AEB et de VC d'approvisionner le MIB (avec 3. disposition de révision des cahiers de charge au regard de ladite obligation); obligation pour les détenteurs d'ARB et de VC d'inventorier tous les bois à maturité; obligation de couper tous les bois exploitables dans les ARB; interdiction de réexporter les bois saisis et vendus aux enchères ; intégrer tous les types de bois et dérivés du bois afin que tout soit tracé dans le SIGIF 2 ; obligation de publier les disponibilités sur pied et de tenir compte des demandes venant par le site du MIB.

### **CONCLUSION:**

'Etat du Cameroun est engagé dans la transformation plus poussée de bois afin d'accroitre la contribution du produit bois à la croissance économique et à l'emploi pour un Cameroun émergent en 2035. L'étude reconnait que le secteur de la transformation des produits bois regorge d'énormes potentialités et opportunités. Le ministère des forêts a le mérite d'avoir élaboré une vision et une stratégie cohérentes dégagées dans la stratégie du sous-secteur forêt, la politique forestière révisée, le plan d'industrialisation pour la transformation plus poussée des bois et les textes en révision de la loi forestière du 20 janvier 1994 et du décret d'application sur les forêts.

- Les préalables à la mise en œuvre des propositions sus mentionnées passent par:
- La synergie d'actions des parties prenantes du secteur : les entrepreneurs de 2TB, les administrations publiques, les institutions financières, les ONG, etc.;
- La nécessité d'amélioration de l'environnement des affaires à travers des mesures incitatives concrètes et effectives;
- L'adoption de la Loi forestière et des textes subséquents









ODER est une organisation associative Camerounaise à but non lucratif, qui, dépuis 13 ans œuvre pour une société plus juste, sans marginalisation ni discrimination, mettant ses ressources naturelles au service du développement durable.

La mission de FODER est de créer un cadre propice au développement durable à travers des actions visant à garantir la justice et l'équité, les droits et la démocratie, la gestion transparente, participative et durable des ressources naturelles, la préservation de la diversité biologique et l'amélioration de la qualité de la vie et de l'environnement.

Tel: 00 237 222 005 248 PB: 114w17 Yaoundé, Cameroun Nouvelle route nkolbisson, entrée ISTI www.forest4dev.org • www. anti-cor.org

Follow us on Facebook : Forêts et Développement Rural